



Ordre des Avocats

Barreau de Villefranche sur Saône

CONSULTATIONS GRATUITES
ANNEE 2022

☑ Un **SERVICE DE CONSULTATIONS GRATUITES à la CCI BEAUJOLAIS** est à la disposition des justiciables-23 Chemin du MARTELET-69400 LIMAS- un lundi après-midi par mois de 14H à 16H.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de la CCI BEAUJOLAIS-TEL :04.74.62.73.00.

☑ Un **SERVICE DE CONSULTATIONS GRATUITES à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**, est également à la disposition des justiciables à l'ORDRE DES AVOCATS-PALAIS DE JUSTICE-1^{er} étage- 350 boulevard Gambetta- 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

La permanence a lieu soit par téléphone soit en présentiel :

- les 1^o & 3^o mardis de chaque mois
- de 16 h et 18 h
- uniquement sur rendez-vous.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de l'ORDRE DES AVOCATS:

- soit par courrier à l'adresse suivante :

ORDRE DES AVOCATS
PALAIS DE JUSTICE
350 boulevard GAMBETTA
BP 287
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

- soit par téléphone au 04.74.65.05.95 (uniquement le matin entre 9h & 12h).

☑ Un **SERVICE DE CONSULTATIONS GRATUITES à TARARE** (à la Maison du Département du Rhône) est également à la disposition des justiciables-6 Rue du PIGEONNIER- 69170 TARARE, avec la participation du Conseil Général du Rhône.

La permanence a lieu :

- le 3^e mercredi de chaque mois
- de 9 h et 12 h et de 13h30 et 16h30
- uniquement sur rendez-vous.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de l'ORDRE DES AVOCATS:

- soit par courrier à l'adresse suivante :

ORDRE DES AVOCATS
PALAIS DE JUSTICE
350 Boulevard GAMBETTA
BP 287
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

- soit par téléphone au 04.74.65.05.95 (uniquement le matin entre 9h & 12h).

☑ Un **SERVICE DE CONSULTATIONS GRATUITES à BEAUJEU (à la Maison du Rhône)** est également à la disposition des justiciables-Rue des URSULINES-69430 BEAUJEU, avec la participation du Conseil Général du Rhône.

La permanence a lieu :

- le 2^e mercredi de chaque mois
- de 9 h et 12 h
- uniquement sur rendez-vous.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de l'ORDRE DES AVOCATS:

- soit par courrier à l'adresse suivante :

ORDRE DES AVOCATS
PALAIS DE JUSTICE
350 Boulevard GAMBETTA
BP 287
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

- soit par téléphone au 04.74.65.05.95 (uniquement le matin entre 9h & 12h).

☑ Une **PERMANENCE GARDE A VUE** : l'avocat est appelé par les services de Gendarmerie ou de Police.

☑ Une **PERMANENCE VICTIME** : 06.07.63.89.85.